	PROCES-VERBAL	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 24 AVRIL 2023 à 20h00	Page 1 /4

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 17 avril 2023, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** Maire

M. **LALOUETTE** – Mme **HENRY** – M. **DESBLACHES** – Mme **BERTAULT** – M. **PELOYE** – Adjoint au Maire
Mme **DEPAIX** – MM. **FREJOUX** – **WERKMEISTER** – Mmes **POUPARD** – **BERGMANN** – MM. **MARTIN** – **AVICE** – Mme **LOIRAT** – M. **SORAIS** – Mme **MAZELLA** – M. **GRENIER** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme **MAUGUIN** à Mme **BERTAULT**

M. **CHARRIER** à M. **SORAIS**

Secrétaire de séance : Mme Francine HENRY

Procès-verbal du 27/03/2023 : Approbation à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2023.04.05/23 : Contrats d'aménagement du site du festival Avoine Zone groove avec la société **EIFPAGE** pour un montant de 170.000,00 € H.T et avec la société **JEROME BTP** pour un montant de 137.126,30 € H.T.

2023.04.07/24 : Contrat de maintenance du système d'arrosage automatique et des fontaines avec la société **DEBERNARD** pour un montant de 9.586,00 € H.T pour l'arrosage automatique et un montant de 5.692,00 € H.T pour la maintenance des fontaines.

2023.04.07/25 : Contrat pour l'installation et la mise en service du coffret **E-BOO** pour les services d'urgence avec la société **HIS** pour un montant de 3.450,00 € H.T pour l'installation et la mise en service et un montant de 300 € H.T pour le droit annuel d'utilisation.

2023.04.13/26 : Contrats pur la création de sanitaires au sein de la Police Municipale Intercommunale sis 14 avenue des Rouères avec les sociétés **CHARLEY BIZEAU MACONNERIE** (3.590,00 € H.T), **REVEAU PATRICK** (3.000,00 € H.T pour le lot n°2 et 3.800,00 € H.T pour le lot n°4), et la **SARL MEICHE B** (9.142,09 € H.T).

M. **GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Intercommunalité**
 - **Police Municipale Intercommunale – Transfert de charges**

Intervenant : Didier **GODOY**

Vu la délibération n°2022.04.25/01 du 25 avril 2022 portant création d'un service de Police Municipale Intercommunale (PMI),

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges (CLETC) réunie le 21 mars 2023,

Il est fait lecture du rapport de présentation présenté lors du Conseil Communautaire du 11 Avril 2023, qui a pour objectif de retracer le montant des charges transférées par les communes à l'EPCI suite à la création du service de Police Municipale Intercommunale.

Il est précisé que pour la commune d'Avoine, le montant des charges transférées est évalué à 96 000 €.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

Intervenant : Didier GODOY

- **Convention avec la Préfecture relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « Titres Electroniques sécurisés » (TES)**

Il est soumis au Conseil une convention émanant de la Préfecture pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement titres électroniques sécurisés » (TES).

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ANTS, en accord avec le Préfet du Département, met en dépôt une station fixe d'enregistrement TES dans les locaux de la commune.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature par les parties.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et Evènementiel**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- **Saison Culturelle 2022/2023**
 - Suite à l'annulation de la prestation de « LONNY » prévue initialement le 31/03/2023, il a été convenu de verser eu regard à préserver la solidarité professionnelle concernant les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, une indemnité globale d'un montant de 2.500,00 € TTC, déduction faite de l'acompte versé de 1.582,50 € TTC soit un solde de 917,50 € TTC au profit d'HORIZON LIVE.
 - Convention d'accueil en résidence de création entre la Mairie, l'Association Aurachrome et l'Association La Générale des Mômes du 22 au 26/05/2023.
 - Contrat de cession avec la société W LIVE SAS pour la prestation de « Florent MARCHET » du 13/05/2023 à 20h30 pour un montant de 4.747,50 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Festival Avoine Zone Groove 2023 – Contrats**

Il est présenté au Conseil Municipal les contrats suivants :

- La Société ZOUAVE pour la prestation de « CHARLIE WINSTON » du 30/06/2023 à 20h30 pour un montant de 21.100,00 € TTC.
- W SPECTACLE SARL pour la prestation de « PIERRE DE MAERE » du 01/07/2023 à 20h30 pour un montant de 21.100,00 € TTC.
- AUGURI PRODUCTIONS SARL pour la prestation de « MARC LAVOINE » du 02/07/2023 à 19h pour un montant de 42.200,00 € TTC.
- La Société TS3 pour la prestation de « ZAZIE » du 02/07/2023 à 21 h pour un montant de 68.575,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

○ **Podium de l'été 2023 – Contrats**

- CARAMBA CULTURE LIVE pour la prestation de « TROIS CAFÉS GOURMANDS » du 26/08/2023 à 21h pour un montant de 26.375,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

○ **Un Dimanche à la Campagne**

- Association « Pour ma Pomme » pour la prestation de « Bob le BruitColleur » du 03/09/2023 pour un montant de 410 € TTC,
- La SARL « La ferme de Tiligolo » pour la prestation du 03/09/2023 pour un montant de 2.500,35 € TTC,
- La Société Oléo Production pour la prestation de « Charly en construction » du 03/09/2023 pour un montant de 2.233,44 € TTC.

Approbation à l'unanimité

○ **Festival Avoine Zone Groove 2023 – Conventions de partenariat**

Il est présenté au Conseil Municipal les conventions de partenariat suivantes :

- La Nouvelle République
- La Caisse d'Epargne Loire-Centre

Approbation à l'unanimité

○ **Festival Avoine Zone Groove 2023 – Offre promotionnelle mémo-stick**

Il convient de rappeler qu'afin de permettre au public le plus large d'assister aux concerts du festival 2023, des tarifs réduits ont déjà été instaurés par l'assemblée délibérante.

Il vous est proposé de renouveler une opération dite « promotionnelle » concrétisée par l'apposition d'un mémo-stick sur le journal local de la NR ; Celui-ci fera apparaître une réduction d'un montant de 5 € sur l'achat d'un billet de concert « Plein tarif location » et ce, jusqu'au 30 Mai 2023 à 17h30.

Toutefois, il convient de limiter l'usage de ce mémo-stick avec QR Code sur le site en ligne dédié.

Il est proposé de limiter cette offre à 200 validations par concert (soit un maximum de 600 offres promotionnelles pour toute la durée du festival).

Les billets pourront être remboursés au tarif obtenu selon la réglementation en vigueur et sur présentation des justificatifs.

Approbation à l'unanimité

• **Question Diverses**

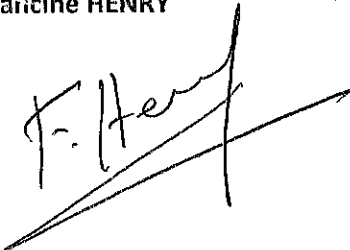
Monsieur GODOY fait part au Conseil Municipal des remerciements qui ont été adressés :

- Juliette, élève en CM2, pour la subvention versée à l'école Joliot Curie qui lui a permis ainsi qu'à l'ensemble des élèves de participer à un voyage scolaire,
- ADEL CENTRE pour la subvention qui leur a été accordée,
- AFM Téléthon pour la subvention qui leur a été accordée,
- Les membres du Conseil d'administration pour la subvention accordée à l'association Lire et Dire.

Monsieur GODOY précise que les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu :

- Le Lundi 22 Mai 2023 à 20 heures.
- Le Vendredi 9 Juin 2023 à 18 heures. Cette date est imposée par la préfecture en vue de désigner les délégués titulaires (5), et les délégués suppléants (3) à l'occasion des élections Sénatoriales.

La Secrétaire de séance,
Francine HENRY



Le Maire,
Didier GODOY

